



Agreement on the Conservation of Cetaceans of the Black Sea, Mediterranean Sea and contiguous Atlantic area, concluded under the auspices of the Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals (CMS)

Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente, conclu sous l'égide de la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage (CMS)



Septième Réunion des Parties à l'ACCOBAMS

Istanbul, République de Turquie, 5 - 8 novembre 2019

24/10/2019

Français

Original : Anglais

ACCOBAMS-MOP7/2019/Doc 34

NOTE EXPLICATIVE SUR LE PROJET DE RÉOLUTION 7.4 « STRATÉGIE DE L'ACCOBAMS »

*Les participants sont invités à se munir de cet exemplaire pour la Réunion.
Ce document sera disponible uniquement en format numérique durant la Réunion.*

NOTE EXPLICATIVE SUR LE PROJET DE RÉOLUTION 7.4 « STRATÉGIE DE L'ACCOBAMS »

Préparée par Alain Jeudy de Grissac

Propositions pour la révision de la stratégie de l'ACCOBAMS

Au cours de l'évaluation de la Stratégie adoptée pour l'ACCOBAMS pour la période 2014 2025 telle que définie dans la Résolution 5.1, une différence a été notée entre les exigences de la Stratégie et le contenu des rapports nationaux. Il a été jugé approprié d'examiner le format des rapports nationaux et en même temps d'ajuster le format de la Stratégie, afin d'identifier précisément quelles étaient les responsabilités de chaque entité de l'ACCOBAMS et répondre en particulier, aux questions suivantes :

- Quelle est la responsabilité directe de chaque entité de l'ACCOBAMS, seule et avec les autres ?
- Que doit-on développer avec d'autres entités au niveau international ou régional, telles que la Convention de Barcelone pour la Méditerranée (MedPOL et processus EcAp) en ce qui concerne la pollution, la Convention de Bucarest pour la mer Noire, la FAO-CGPM en ce qui concerne la pêche, la CITES pour le commerce des espèces menacées, l'OMI pour les règlements sur le transport maritime ou la CCNUCC pour les aspects du changement climatique ?
- Que peut-on développer au niveau national avec les partenaires nationaux ?

Actuellement, l'objectif général de la stratégie est : « améliorer l'état de conservation des cétacés et de leurs habitats dans l'aire de l'Accord d'ici 2025 ».

Cet objectif pourrait être modifié comme suit : « gérer efficacement l'Accord et améliorer l'état de conservation des cétacés et de leurs habitats dans l'aire de l'Accord d'ici 2030 ».

Actuellement, la stratégie comprend 10 objectifs spécifiques (SO): 5 pour la bonne Gestion de l'Accord (MA) et 5 pour les actions de conservation pour les cétacés et leurs habitats (CA).

Pour la bonne **Gestion de l'Accord**, les 5 objectifs spécifiques sont les :

- A1 Améliorer la communication à tous les niveaux entre les différents organes de l'ACCOBAMS
- A2 Renforcer la participation de toutes les principales parties prenantes dans les activités de l'ACCOBAMS, incluant l'ensemble des pays riverains
- A3 Assurer les fonds nécessaires, en particulier pour les activités de conservation
- A4 Améliorer le niveau de mise en œuvre et de conformité des Résolutions ACCOBAMS ainsi que le suivi de la progression
- A5 Assurer la mise en œuvre des normes de l'ACCOBAMS pour la conservation des cétacés dans les zones adjacentes en étroite collaboration avec d'autres instruments de la CMS

Pour les **actions pour la conservation des cétacés**, les 5 objectifs spécifiques sont les suivantes :

- B1 Améliorer les connaissances sur l'état des cétacés
- B2 Réduire les pressions humaines sur les cétacés, en particulier celles relatives aux interactions avec les pêcheries, la dégradation à et la perte d'habitat
- B3 Renforcer la sensibilisation du public pour les cétacés
- B4 Améliorer les capacités des organisations et des experts nationaux
- B5 Renforcer efficacement la conservation des habitats critiques des cétacés

Plusieurs des 10 objectifs spécifiques inclus dans la gestion de l'Accord et dans les Actions de Conservation portent sur des sujets similaires. Ils pourraient donc être réexaminés et regroupés en deux sections principales (Efficacité de

l'Accord - EA et les actions de conservation - CA) couvrant 6 domaines thématiques différents (TA), comme suit :

Section 1 : Efficacité de l'Accord (EA)

TA1 concernant l'Accord et sa gestion

TA2 concernant le financement

TA3 concernant le renforcement des capacités pour la conservation des cétacés

TA4 concernant la communication et la sensibilisation

Section 2 : Mesures de conservation (CA)

TA5 concernant l'amélioration des connaissances pour la conservation

TA6 concernant le développement d'activités de conservation et de mesures de gestion

Le tableau suivant présente un résumé de la structure proposée de la Stratégie, prévoyant les deux sections proposées (section 1 : Efficacité de l'Accord - **EA**, et section 2 : Activités de conservation - **CA**) les entités responsables et les entités de supervision (colonne 1), les domaines thématiques- TA 1 à 6 (colonne 2), les objectifs spécifiques- SO pour chacun d'eux (colonne 3) et les activités correspondantes.

NOUVEAU FORMAT PROPOSE POUR LA STRATÉGIE ACCOBAMS

Objectif global : « gérer efficacement l'Accord et améliorer l'état de conservation des cétacés et de leurs habitats dans l'aire de l'Accord d'ici 2030 ».

Section 1 : Efficacité de l'Accord (EA)			
Responsable /supervision	Domaines thématiques (TA)	Objectifs spécifiques (SO)	Activités
<p>Sous la responsabilité des Parties et du Secrétariat Permanent</p> <p>Sous la supervision des Parties, du Bureau, du Comité de suivi et du Secrétariat permanent</p>	<p>TA1- En ce qui concerne l'Accord et sa gestion</p>	<p>1.1 - Améliorer le niveau de mise en œuvre et de conformité à l'Accord ACCOBAMS, ses amendements et ses Résolutions, grâce à la participation de toutes les parties prenantes concernées</p>	<p>Négocier l'adhésion à l'Accord de tous les États riverains et promouvoir l'adoption des amendements</p> <p>Renforcer la participation de toutes les principales parties prenantes pour la conservation des cétacés dans l'aire de l'Accord</p> <p>Organiser les Réunions des Parties, les Réunions du Bureau, les Réunions du Comité Scientifique, les Réunion des Représentants Nationaux pour développer le Programme de Travail, des conférences et ateliers régionaux ou sous-régionaux, des événements pour soutenir la conservation des cétacés</p>
		<p>1.2- Aider les autres instruments ou organisations qui traitent des questions plus spécifiques (pêche, navigation, tourisme) ou plus générales (comme la pollution, le changement climatique) avec un impact sur la conservation des cétacés ou de leurs habitats</p>	<p>Poursuivre / Intensifier la collaboration avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les accords internationaux ou régionaux pertinents dans le domaine de la conservation de la nature et de protection de l'environnement (tels que la CBD, la Convention de Barcelone, la CBI, etc.), - Les acteurs internationaux pertinents (comme l'OTAN, l'OMI et l'OMC), - Les organisations ou initiatives régionales ou sous-régionales (comme la CGPM, l'OMI, la Stratégie européenne pour la biodiversité et la DCSMM, le PAS BIO, l'UICN, WWF, MedPAN, etc.), - Les Partenaires ACCOBAMS
		<p>1.3- Surveiller les progrès réalisés dans tous les secteurs d'activité de l'Accord et proposer les ajustements nécessaires</p>	<p>Développer un système de suivi complet pour toutes les activités en utilisant en particulier le Comité de suivi des obligations</p>

			<p>Évaluer régulièrement l'efficacité globale de l'Accord</p> <p>Proposer les ajustements nécessaires en matière d'organisation de toutes les composantes (composition, personnel, règlements, etc.)</p>
<p>Sous la responsabilité des Parties et du Secrétariat Permanent</p> <p>Sous la supervision des Parties et du Secrétariat Permanent</p>	<p>TA2- En ce qui concerne le financement</p>	<p>2.1- Élaborer, mettre en œuvre et revoir quand c'est nécessaire une stratégie de financement, pour la gestion de l'Accord, pour améliorer la communication et la sensibilisation, pour améliorer les connaissances, pour développer des activités de conservation et pour améliorer les capacités locales, nationales et régionales.</p>	<p>Élaborer, mettre en œuvre et revoir quand c'est nécessaire une stratégie de financement pour mobiliser et diversifier les sources de financement</p> <p>Informers les Parties sur les appels à propositions de projets et les possibilités de financement</p> <p>Participer à l'élaboration de projets multilatéraux ou nationaux, avec le soutien et les conseils de la communauté scientifique</p>
<p>Sous la responsabilité des Parties et du Secrétariat Permanent</p> <p>Sous la supervision des Parties et du Secrétariat Permanent</p>	<p>TA3- En ce qui concerne le renforcement des capacités pour la conservation des cétacés</p>	<p>3.1- Élaborer, mettre en œuvre et suivre un plan de renforcement des capacités</p>	<p>Identifier les besoins et les priorités aux niveaux régional ou national sur les sujets les plus pertinents (comme la photo-identification, les prospections aériens, les nécropsies, les échouages vivants, les réponses aux situations d'urgence aux niveaux régional et national, les visites d'échanges et d'études, les cursus universitaire ou éducatif, mise en œuvre de petits projets, ...)</p>
<p>Sous la responsabilité de tous les organes</p> <p>Sous la supervision de tous les organes</p>	<p>TA4- En ce qui concerne la communication et la sensibilisation</p>	<p>4.1- Élaborer, mettre en œuvre et suivre un plan commun de communication, d'information et de sensibilisation</p>	<p>Développer un mécanisme qui servira d'outil central de communication, d'information et de sensibilisation et deviendra progressivement un référentiel central regroupant les connaissances sur les cétacés dans l'aire de l'ACCOBAMS.</p> <p>Identifier une « communauté cétacés », y compris les Parties, les Partenaires, les entités internationales, régionales et nationales, les instituts scientifiques et les scientifiques, les ONG, les bénévoles, etc.</p>

Section 2 : Mesures de conservation (CA)			
<i>Responsable /supervision</i>	<i>Domaines thématiques (TA)</i>	<i>Objectifs spécifiques (SO)</i>	<i>Activités</i>
Sous la responsabilité des Parties et du Comité scientifique Sous la supervision des Parties, du Secrétariat Permanent et du Comité Scientifique	TA5- En ce qui concerne l'amélioration des connaissances pour la conservation	5.1- Centraliser, organiser et diffuser les connaissances existantes sur les cétacés, leurs habitats, les pressions et les impacts, les institutions nationales, les législations et les capacités	Développer un mécanisme de centralisation et de diffusion des connaissances sur les cétacés (documents, projets, événements, photos, etc.), en particulier sur la législation, l'abondance des populations, la structure et la répartition, la surveillance et le statut des espèces (évaluation de la liste rouge de l'UICN), les échouages, les décès et les animaux blessés, ...
		5.2- Identifier les lacunes dans les connaissances et proposer des actions ou des programmes pour améliorer les connaissances sur les cétacés	Développer des projets ou des programmes nationaux internationaux, régionaux ou sous-régionaux : -pour identifier les lacunes dans les connaissances - sur la base des lacunes identifiées dans les connaissances
Sous la responsabilité des Parties et du Comité scientifique Sous la supervision des Parties et du Comité Scientifique	TA6- En ce qui concerne le développement d'activités de conservation et de mesures de gestion	6.1- Identifier les pressions exercées sur les cétacés et proposer des mesures pour réduire les impacts sur les espèces ou leurs habitats	Poursuivre l'approche de gestion ACCOBAMS sur les menaces qui se base sur des pressions telles que : les interactions avec les pêches (toutes), la pollution y compris les déchets marins, le bruit anthropique, les collisions avec les navires, l'observation des cétacés, les questions liées à la captivité, les impacts liés au changement climatique, autres... Préparer des outils pertinents de gestion ou de conservation, comme des Lignes Directrices pour éliminer, réduire ou atténuer les impacts en tenant compte des besoins régionaux ou nationaux
		6.2- Identifier les habitats critiques pour les cétacés et en se basant sur les pressions existantes, proposer des changements dans la législation nationale (environnement, pêches, transport maritime, etc.) et soutenir la mise en œuvre de mesures de conservation spatiale	Identifier les habitats critiques pour les cétacés (CCH), Identifier ou lister d'autres domaines d'intérêt pour la conservation des cétacés, Proposer des mesures de conservation, de gestion et de surveillance pour les zones d'intérêt pour la conservation des cétacés et en particulier : les aires importantes pour les mammifères marins (IMMA), les Aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB), les sanctuaires, les aires marines protégées (AMP), les zones

			<p>de pêche à accès réglementé (FRA), les réserves de pêche, les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ)</p> <p>Préparer et mettre en œuvre des plans de gestion de conservation pour les espèces et/ou des aires de conservation pour les plans de gestion pour les cétacés (comme les plans d'actions nationaux, le Plan régional de conservation...)</p> <p>Soutenir la préparation d'outils de gestion (comme des mesures législatives ou des lignes directrices)</p> <p>Surveiller l'efficacité de la gestion</p>
--	--	--	--

Afin de visualiser la différence entre le système proposé et le système actuel (stratégie précédente), le tableau suivant répertorie les domaines thématiques, les nouveaux objectifs spécifiques proposés et les objectifs spécifiques correspondants de la stratégie existante, en indiquant les nouveaux objectifs qui seront inclus dans la nouvelle stratégie.

Domaines thématiques TAs	Objectifs spécifiques proposés	Objectifs spécifiques correspondants de la stratégie précédente
TA1- En ce qui concerne l'Accord et sa gestion	1.1 - Améliorer le niveau de mise en œuvre et de conformité à l'Accord ACCOBAMS, ses amendements et ses Résolutions, grâce à la participation de toutes les parties prenantes concernées	A4. Améliorer le niveau de mise en œuvre et de conformité des Résolutions ACCOBAMS ainsi que le suivi de la progression A.2. Renforcer la participation de toutes les principales parties prenantes dans les activités de l'ACCOBAMS, incluant l'ensemble des Pays riverains A.5. Assurer la mise en œuvre des normes de l'ACCOBAMS pour la conservation des cétacés dans les zones adjacentes en étroite collaboration avec les autres instruments de la CMS
	1.2- Aider les autres instruments ou organisations qui traitent des questions plus spécifiques (pêche, navigation, tourisme) ou plus générales (comme la pollution, le changement climatique) avec un impact sur la conservation des cétacés ou de leurs habitats	
	1.3- Surveiller les progrès réalisés dans tous les secteurs d'activité de l'Accord et proposer les ajustements nécessaires	
TA2- En ce qui concerne le financement	2.1- Élaborer, mettre en œuvre et revoir quand c'est nécessaire une stratégie de financement, pour la gestion de l'Accord, pour améliorer la communication et la sensibilisation, pour améliorer les connaissances, pour développer des activités de conservation et pour améliorer les capacités locales, nationales et régionales.	A.3. Assurer les fonds nécessaires, en particulier pour les activités de conservation
TA3- En ce qui concerne le renforcement des capacités de conservation des cétacés	3.1- Élaborer, mettre en œuvre et suivre un plan de renforcement des capacités	B.4. Améliorer les capacités des organisations et des experts nationaux

TA4- En ce qui concerne la communication et la sensibilisation	4.1- Élaborer, mettre en œuvre et suivre un plan commun de communication, d'information et de sensibilisation	A.1. Améliorer la communication à tous les niveaux entre les différents organes de l'ACCOBAMS B.3. Renforcer la sensibilisation du public pour les cétacés
TA5- En ce qui concerne l'amélioration des connaissances pour la conservation	5.1- Centraliser, organiser et diffuser les connaissances existantes sur les cétacés, leurs habitats, les pressions et les impacts, les institutions nationales, les législations et les capacités	B.1. Améliorer les connaissances sur l'état des cétacés
	5.2- Identifier les lacunes dans les connaissances et proposer des actions ou des programmes pour améliorer les connaissances sur les cétacés	
TA6- En ce qui concerne le développement des activités de conservation et l'élaboration de mesures de gestion	6.1- Identifier les pressions exercées sur les cétacés et proposer des mesures pour réduire les impacts sur les espèces ou leurs habitats	B.2. Réduire les pressions humaines sur les cétacés, notamment celles relatives aux interactions avec les pêcheries, la dégradation et la perte d'habitats
	6.2- Identifier les habitats critiques pour les cétacés et en se basant sur les pressions existantes, proposer des changements dans la législation nationale (environnement, pêches, transport maritime, etc.) et soutenir la mise en œuvre de mesures de conservation spatiale	B.5. Renforcer efficacement la conservation des habitats critiques des cétacés

Le tableau suivant fournit plus de détails sur les actions à développer dans le cadre de chaque objectif spécifique (SO), à prendre en considération lors de la préparation du Programme de Travail pour chaque triennat. Cette liste d'activités n'est pas exhaustive et peut être modifiée ou incrémentée au besoin.

Objectifs spécifiques	Activités à envisager pour un plan d'action	Objectifs spécifiques correspondants de la stratégie précédente
1.1 - Améliorer le niveau de mise en œuvre et de conformité à l'Accord ACCOBAMS, ses amendements et ses Résolutions, grâce à la participation de toutes les parties prenantes concernées	Négocier l'adhésion à l'Accord de tous les États riverains et promouvoir l'adoption des amendements Renforcer la participation de toutes les principales parties prenantes pour la conservation des cétacés dans l'aire de l'Accord, y compris la CMS, l'ensemble des pays riverains, les partenaires et les ONG internationales, régionales et locales Organiser les Réunions des Parties, les Réunions du Bureau, les Réunions du Comité Scientifique, les Réunion des Représentants Nationaux pour développer le Programme de Travail, des conférences et ateliers régionaux ou sous-régionaux, des	A4. Améliorer le niveau de mise en œuvre et de conformité des Résolutions ACCOBAMS ainsi que le suivi de la progression A.2. Renforcer la participation de toutes les principales parties prenantes dans les activités de l'ACCOBAMS, incluant l'ensemble des Pays riverains A.5. Assurer la mise en œuvre des normes de l'ACCOBAMS pour la conservation des cétacés dans

	événements de soutien pour la conservation des cétacés	les zones adjacentes en étroite collaboration avec les autres instruments de la CMS
1.2- Aider les autres instruments ou organisations qui traitent des questions plus spécifiques (pêche, navigation, tourisme) ou plus générales (comme la pollution, le changement climatique) avec un impact sur la conservation des cétacés ou de leurs habitats	<p>Poursuivre / Intensifier la collaboration avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les accords internationaux ou régionaux pertinents dans le domaine de la conservation de la nature et de protection de l'environnement (tels que la CBD, la Convention de Barcelone, la CBI, etc.), - Les acteurs internationaux pertinents (comme l'OTAN, l'OMI et l'OMC), - Les organisations ou initiatives régionales ou sous-régionales (comme la CGPM, l'OMI, la Stratégie européenne pour la biodiversité et la DCSMM, le PAS BIO, l'UICN, WWF, MedPAN, etc.), - Les Partenaires ACCOBAMS 	
1.3- Surveiller les progrès réalisés dans tous les secteurs d'activité de l'Accord et proposer les ajustements nécessaires	<p>Développer un système de suivi complet pour toutes les activités en utilisant en particulier le Comité de suivi des obligations</p> <p>Évaluer régulièrement l'efficacité globale de l'Accord</p> <p>Proposer les ajustements nécessaires en matière d'organisation de toutes les composantes (composition, personnel, règlements, etc.)</p>	
2.1- Élaborer, mettre en œuvre et revoir quand c'est nécessaire une stratégie de financement, pour la gestion de l'Accord, pour améliorer la communication et la sensibilisation, pour améliorer les connaissances, pour développer des activités de conservation et pour améliorer les capacités locales, nationales et régionales.	<p>Élaborer, mettre en œuvre et revoir quand c'est nécessaire une stratégie de financement pour mobiliser et diversifier les sources de financement</p> <p>Informar les Parties sur les appels à propositions de projets et les possibilités de financement</p> <p>Participer à l'élaboration de projets multilatéraux ou nationaux, avec le soutien et les conseils de la communauté scientifique</p>	A.3. Assurer les fonds nécessaires, en particulier pour les activités de conservation
3.1- Élaborer, mettre en œuvre et suivre un plan de renforcement des capacités	<p>Identifier les besoins et les priorités aux niveaux régional ou national sur les sujets les plus pertinents (comme la photo-identification, les prospections aériens, les nécropsies, les échouages vivants, les réponses aux situations d'urgence aux niveaux</p>	B.4. Améliorer les capacités des organisations et des experts nationaux

	régional et national, les visites d'échanges et d'études, les cursus universitaire ou éducatif, mise en œuvre de petits projets, ...)	
4.1- Élaborer, mettre en œuvre et suivre un plan commun de communication, d'information et de sensibilisation	Développer un mécanisme qui servira d'outil central de communication, d'information et de sensibilisation et deviendra progressivement un référentiel central regroupant les connaissances sur les cétacés dans l'aire de l'ACCOBAMS Identifier une « communauté cétacés », y compris les Parties, les Partenaires, les entités internationales, régionales et nationales, les instituts scientifiques et les scientifiques, les ONG, les bénévoles, etc.	A.1. Améliorer la communication à tous les niveaux entre les différents organes de l'ACCOBAMS B.3. Renforcer la sensibilisation du public pour les cétacés
5.1- Centraliser, organiser et diffuser les connaissances existantes sur les cétacés, leurs habitats, les pressions et les impacts, les institutions nationales, les législations et les capacités	Développer un mécanisme de centralisation et de diffusion des connaissances sur les cétacés (documents, projets, événements, photos, etc.), en particulier sur la législation, l'abondance des populations, la structure et la répartition, la surveillance et le statut des espèces (évaluation de la liste rouge de l'UICN), les échouages, les décès et les animaux blessés, ...	B.1. Améliorer les connaissances sur l'état des cétacés
5.2- Identifier les lacunes dans les connaissances et proposer des actions ou des programmes pour améliorer les connaissances sur les cétacés	Développer des projets ou des programmes nationaux internationaux, régionaux ou sous-régionaux : - -pour identifier les lacunes dans les connaissances ; - - sur la base des lacunes identifiées dans les connaissances	
6.1- Identifier les pressions exercées sur les cétacés et proposer des mesures pour réduire les impacts sur les espèces ou leurs habitats	Poursuivre l'approche de gestion ACCOBAMS sur les menaces qui se base sur des pressions telles que : les interactions avec les pêches (toutes), la pollution y compris les déchets marins, le Bruit anthropique, les collisions avec les navires, l'observation des cétacés, les questions liées à la captivité, les impacts liés au changement climatique, autres... Préparer des outils pertinents de gestion ou de conservation, comme des Lignes Directrices pour éliminer, réduire ou atténuer les impacts en tenant compte des besoins régionaux ou nationaux	B.2. Réduire les pressions humaines sur les cétacés, notamment celles relatives aux interactions avec les pêcheries, la dégradation et la perte d'habitats
6.2- Identifier les habitats critiques pour les cétacés et en se basant sur les pressions existantes, proposer	Identifier, énumérer, gérer et surveiller des sites et des corridors tels que : les habitats critiques pour les cétacés (CCH), les aires importantes pour les mammifères marins (IMMAs), les Aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB), les	B.5. Renforcer efficacement la conservation des habitats critiques des cétacés

des changements dans la législation nationale (environnement, pêches, transport maritime, etc.) et soutenir la mise en œuvre de mesures de conservation spatiale	<p>sanctuaires, les aires marines protégées (AMP), les zones de pêche à accès réglementé (FRA), les réserves de pêche, les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ)</p> <p>Préparer et mettre en œuvre des plans de gestion de conservation pour les espèces et/ou des aires de conservation pour les plans de gestion pour les cétacés (comme les plans d'actions nationaux, le Plan régional de conservation...)</p> <p>Soutenir la préparation d'outils de gestion (comme des mesures législatives ou des Lignes Directrices)</p> <p>Surveiller l'efficacité de la gestion</p> <p>...</p>	
--	---	--

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie permettra d'améliorer différents aspects tels que :

- Le niveau de mise en œuvre et de conformité à l'Accord ACCOBAMS (SO-1.1)
- Les mécanismes de coordination et de coopération avec tous les acteurs de la conservation des cétacés (SO-1.2)
- Le suivi de l'efficacité de l'Accord (SO-1.3)
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de financement (SO-2.1)
- L'élaboration d'un plan de renforcement des capacités (SO-3.1)
- L'élaboration d'un plan de communication, d'information et de sensibilisation (SO-4.1)
- La centralisation des connaissances (SO-5.1)
- L'identification des lacunes dans les connaissances et le développement de programmes/projets spécifiques (SO-5.2)
- L'identification des pressions sur les cétacés et des mesures de gestion adaptées (SO-6.1)
- L'identification des habitats critiques pour les cétacés, leur déclaration et leur gestion (SO-6.2)

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie nécessitera certainement un ajustement du personnel avec une redéfinition des tâches et des responsabilités, en particulier lors des périodes de lourdes charges de travail.

Elle nécessitera également des financements autres que les fonds de l'Accord (fonds d'affectation spéciale, contributions volontaires), en mettant davantage l'accent sur les financements externes et la participation de tout le personnel pour identifier et obtenir de nouvelles sources de financement.